

**MASTER – spécialité « Musique et Musicologie » – maquette de la formation (2019-2023)**

**MASTER 1 – semestre 1**

Types d'UE	ECTS	Contenu des enseignements	Par quinzaine	remarques
UE 1 - Enseignements fondamentaux 15 ECTS	3	Séminaire de spécialité 1	2h	Deux séminaires de 13h par semestre. Le séminaire (annuel ou semestriel) du directeur/directrice est obligatoire Deux cours de 13h [ou un cours de 26h] Cours d'anglais obligatoire (SIAL) ; dispense possible en cas de niveau suffisant
	3	Séminaire de spécialité 2	2h	
	3	Cours de formation à la recherche 1	2h	
	3	Cours de formation à la recherche 2	2h	
	2	Cours d'anglais	2h	
UE 2 - Enseignements de méthodologie 6 ECTS	3	Recherche et documentation : socle commun Outils numériques pour la musicologie	2h	Chacun de ces deux cours est commun et obligatoire, proposé en trois groupes Outils numériques : sous forme de TD abordant des questions d'outils numériques pour le son ; de gravure musicale ; d'outils de bureautique
	2		2h	
UE 3 – Enseignements optionnels : 3 ECTS	3	Terrain / formation	—	Une activité à valider avec le directeur/directrice de recherche
UE 4 – Dossier de recherche : : 8 ECTS	8	Dossier de recherche	—	Le dossier de recherche est validé en fin d'année par une soutenance devant un jury ; les ECTS sont repartis sur les 2 semestres
<b>Total semestre</b>	<b>30</b>			

**MASTER 1 – semestre 2**

Types d'UE	ECTS	Contenu des enseignements	Par quinzaine	remarques
UE 1 - Enseignements fondamentaux 12 ECTS	3	Séminaire de spécialité 1	2h	Deux séminaires de 13h par semestre. Le séminaire (annuel ou semestriel) du directeur/directrice est obligatoire Deux cours de 13h [ou un cours de 26h] Cours d'anglais obligatoire (SIAL) ; dispense possible en cas de niveau suffisant
	3	Séminaire de spécialité 2	2h	
	3	Cours de formation à la recherche 1	2h	
	3	Cours de formation à la recherche 2	2h	
	2	Cours d'anglais	2h	
UE 2 – Enseignements optionnels : 3 ECTS	2	Outils numériques pour la musicologie	2h	Outils numériques : sous forme de TD abordant des questions d'outils numériques pour le son ; de gravure musicale ; d'outils de bureautique
UE 4 – Dossier de recherche : 14 ECTS	14	Dossier de recherche	—	Le dossier de recherche est validé par une soutenance devant un jury comprenant au moins deux enseignants
<b>Total semestre</b>	<b>30</b>			

**MASTER 2 – semestre 3**

Types d'UE	ECTS	Contenu des enseignements	Par quinzaine	remarques
UE 1 - Enseignements fondamentaux 17 ECTS	3	Séminaire de spécialité 1	2h	Trois séminaires et deux cours de 13h par semestre. Le séminaire (annuel ou semestriel) du directeur/directrice est obligatoire Deux cours de 13h [ou un cours de 26h] Cours d'anglais obligatoire (UFR) ; dispense possible en cas de niveau suffisant.
	3	Séminaire de spécialité 2	2h	
	3	Séminaire de spécialité 3	2h	
	3	Cours de formation à la recherche 1	2h	
	3	Cours de formation à la recherche 2	2h	
	2	Cours d'anglais musicologique	2h	
UE 3 – Enseignements optionnels : 3 ECTS	3	Terrain / formation	—	Une activité à valider avec le directeur/directrice de recherche
UE 4 – Mémoire 10 ECTS	10	Mémoire de Master	—	Le mémoire est validé en fin d'année par une soutenance devant un jury ; les ECTS sont repartis sur les 2 semestres
<b>Total semestre</b>	<b>30</b>			

**MASTER 2 – semestre 4**

Types d'UE	ECTS	Contenu des enseignements	Par quinzaine	remarques
UE 1 - Enseignements fondamentaux 17 ECTS	3	Séminaire de spécialité 1	2h	Trois séminaires et deux cours de 13h par semestre. Le séminaire (annuel ou semestriel) du directeur/directrice est obligatoire Deux cours de 13h [ou un cours de 26h] Cours d'anglais obligatoire (UFR) ; dispense possible en cas de niveau suffisant.
	3	Séminaire de spécialité 2	2h	
	3	Séminaire de spécialité 3	2h	
	3	Cours de formation à la recherche 1	2h	
	3	Cours de formation à la recherche 2	2h	
	2	Cours d'anglais musicologique	2h	
UE 4 – Mémoire : 21 ECTS	13	Mémoire de Master	—	Le mémoire de recherche est validé par une soutenance devant un jury comprenant au moins deux enseignants
<b>Total semestre</b>	<b>30</b>			

**Pour toutes les spécialités et parcours de Master, le choix des cours et séminaires fait l'objet d'un « contrat pédagogique » établi entre l'étudiant.e et son directeur/directrice de recherche. Une fois établi et signé, le formulaire doit être déposé au secrétariat par l'étudiant.e.**